

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté municipal  
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

VU la délibération n°177\_13112025\_359 portant sur :

- La création de la voie « chemin du Clos Bruneau »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> :

Sur la voie modifiée par la délibération du 13 novembre 2025, sont arrêtées les numéros suivants :

| REF dossier               | DATE DELIBERATION | REFERENCE CADASTRALE | NUMERO ACTUEL | ADRESSE ACTUELLE | NUMERO FUTUR | ADRESSE FUTURE         | COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR | CODE POSTAL | VILLE                |
|---------------------------|-------------------|----------------------|---------------|------------------|--------------|------------------------|----------------------------|-------------|----------------------|
| AN_chemin du Clos Bruneau | 13/11/2025        | 181 A 509            |               | LE CLOS BRUNEAU  | 21           | chemin du Clos Bruneau | LE CLOS BRUNEAU            | 44270       | MACHECOUL-SAINT-MEME |

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 27 avril 2026

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20260427-2-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-04-2026

Publication le : 27-04-2026



**Jean-Luc GUIHAL,**  
**Le Maire**